

collectif

MOUVEMENT SYNDICAL ET DYNAMIQUE SOCIALE

Une proposition de loi : les 35h tout de suite

Grand entretien avec Jean-Pierre Brard



- Les conditions d'une Europe sociale.

- La CFDT au tournant ?

- Les exclus et les acquis de leurs luttes.

ABONNEMENTS

Tarif normal : 120 francs
Tarif de soutien : 200 francs
Tarif réduit : 80 francs (bas revenus, smicards, chômeurs, étudiants)
Tarif de diffusion : 220 francs (envoi de deux exemplaires)
Chèques à l'ordre de Collectif, adresser à Collectif BP 74, 75960 Paris Cedex 20
Imprimeur : Rotographie 2, rue Richard Lenoir. 93100 Montreuil
Commission paritaire n° 69252.
Diffusé par Dif' Pop
Tél : (1) 45.32.06.23.

Dépot légal : 2^e trimestre 1994

COMITE DE REDACTION ET CORRESPONDANTS

Patrick Akhimoff
Michel Angot
Jean-Pierre Anselme
Danielle Banneix
Louis-Marie Barnier
Laurent Batsch
Henri Benoîts
Jean Boquet
Dominique Boury
Henri Célié
Isabelle Chauvenet
Philippe Cornelis
Marie Costas
Jeanne Couderc
Pierre Cours-Salies
Claude Debons
Michel Demars
Léon Dion
Marcel Donati
Alain Filou
Didier Gelot
Jean-Claude Genet
Dominique Guibert
Jean-Luc Heller
Charles Huard
Annette Jobert
Dominique Jussienne
Jean-Pierre Lemaire
Robert Linhart
Daniel Lisembard
Jean-Michel Longchal
Jean-Pierre Martin
Bruno Négroni
Pierre-Yves Rébérioux
Daniel Richter
Danielle Riva
Chantal Rogerat
Serge Roux
René Seibel
Serge Seninsky
Jean-Philippe Sennac
Jacky Toublet
Marie-Françoise Vabre
Yorgos Vlandas
Serge Volkoff
Philippe Zarifian

Sommaire

PARLONS-EN

- 1 Contribuer à préparer l'action. *Pierre Cours-Salies*
34 Université d'été de collectif : les 1 et 2 juillet 1995.

GRAND ENTRETIEN

- 3 Trente cinq heures hebdomadaires. *Grand entretien avec Jean-Pierre Brard, propos recueillis par Pierre Cours-Salies*

SUPERSTRUCTURES

- 13 Sans toit ni loi. *Louis-Marie Barnier*
19 Un seul syndicat ? Bilan et perspectives. *Un colloque de RESSY en septembre 1995*
21 La CFDT au tournant ? *Interview de Dominique Guibert, propos recueillis par René Seibel*

ENQUETE AU CŒUR

- 10 Métallurgie parisienne : le temps de vivre. *François Coustal*
15 Les exclus et les acquis de leurs luttes. *René Seibel*
24 L'Europe sociale : mythe, alibi ou réalité. *Entretien avec Eliane Vogel-Polsky, propos recueillis par Stéphane Bouquin*

L'AIR DU TEMPS

- 20 Les chômeurs oubliés. *Louis-Marie Barnier*

DONNEES & ARGUMENTS

- 29 Travailler toujours plus vite. *Michel Gollac*

LU ET A LIRE

- 33 COURRIER DES LECTEURS

COLLECTIF vit grâce à ses lecteurs. L'acheter c'est bien, S'ABONNER C'EST MIEUX...
Et c'est surtout indispensable pour l'équilibre de la revue.

N'attendez pas, tout de suite à vos chéquiers.

(Voir le bulletin d'abonnement page 2)

Contribuer à préparer l'action

A la veille de l'élection présidentielle, au lendemain de la grève pour les salaires en Allemagne, une fois encore, une grande partie de cette revue est consacrée aux débats au sujet de la durée du travail et de l'emploi, aux activités d'A.C ! Cela traduit un certain ancrage, et une place centrale, à nos yeux, de deux questions finalement assez liées : le refus des politiques reléguant les plus fragiles en marge, l'aspiration de la masse des salariés à vivre et travailler autrement.

Nous ne sommes bien sûr pas, pour autant, indifférents aux risques d'une victoire de la droite à la présidentielle. Il y a là, véritablement, un danger à empêcher, autant qu'on le peut : entre le programme libéral du «grand tout mou» ou celui du «conservateur masqué» nous avons les pires craintes pour le SMIC et la Protection sociale, par exemple. D'autant que, élu par à peine un gros tiers des électeurs potentiels, cette droite devrait empêcher les juges de faire leur travail ou voir nombre de ses dirigeants condamnés. Et, dans cette situation, on voit par avance le rôle que cela donnerait à Philippe de Villiers pour régenter familles et naissances et à Le Pen pour l'épauler tout en voulant se venger contre les immigrés des vieilles guerres coloniales perdues ...

Froid dans le dos ? Raison de plus pour ne pas jouer à mélanger les vraies critiques, amplement méritées par la «gauche» gouvernementale, avec l'option essentielle d'un second tour, dans nos institutions : éliminer la droite.

Le 23 avril et le 7 mai

Pour espérer mieux, à chacune et chacun de voir comment le premier tour de l'élection peut permettre des débats qui ouvrent la construction d'une alternative à plus long terme. Trois candidats au moins se proposent. Est-il excessif de juger, au vu du début de la campagne électorale, l'une plus porteuse de l'espoir d'un renouveau à gauche que les deux autres ? Comment séparerions-nous le souci des revendications de celui de l'intervention active des citoyens, de la reconnaissance de leur droit à contrôler leur cadre d'existence, bref de formes nouvelles de la démocratie ?

Dans le cas, souhaitable, d'une victoire de Lionel Jospin le 7 mai, on voit combien il est nécessaire de ne pas retomber dans les mêmes ornières qu'en 1981. Sans doute personne, par peur du ridicule, ne dirait : «Laissons du temps au temps. Permettons au gouvernement de s'installer et faire ses preuves». Deux dimensions seraient alors décisives. La première, l'action collective, contre tous les adversaires patronaux et de droite. Pour les droits des immigrés, des femmes. Pour redonner aux exclus d'aujourd'hui toute leur place : le droit à l'emploi et un plan complet de Sécurité sociale visant à assurer à tous les

citoyens les moyens d'existence. Ces thèmes, comme la revendication de réduction du temps de travail avec embauches et sans perte de salaire, ont largement muris, et pourraient s'exprimer comme des évidences.

Si la droite est battue le 7 mai, la deuxième dimension essentielle, pour que l'action soit porteuse de véritables changements, sera de savoir animer des débats politiques, de montrer la possibilité de transformations. Il y a là un rôle des syndicalistes; mais pas d'eux seuls : un dialogue de masse implique aussi la présence de militants associatifs et politiques, prêts à prendre des postes gestionnaires dans les municipalités comme dans les autres institutions, sachant faire autre chose que jouer tous ces rôles stéréotypés, connus et fatiguants : les polytechniciens ou les énarques «qui savent mieux que tous», ou bien «la voix des mécontents» ou «le dévouement au peuple».

Pour imposer des débats sérieux, les responsabilités des syndicalistes seraient énormes, sur les deux plans : action de masse et discussions démocratiquement animées.

Le 8 avril

Cela donne la mesure de la journée du 8 avril, organisée par un grand nombre d'organisations, malgré le refus de la Commission exécutive de la CFDT, de celles de Force ouvrière, et de la FEN¹ : «*Pour les droits et l'égalité. Contre les exclusions et la précarité*». Le texte d'appel, en fait, met bien en valeur pour quels objectifs, avec quelle tonalité combative et unitaire s'affirme une volonté de mobilisation, la conscience de l'urgence de l'action : «*Droit à l'emploi, au logement, à la protection sociale, à la santé, à un revenu décent, à la citoyenneté, à l'éducation, à la formation, à la justice, à la culture, aux loisirs ... De plus en plus nombreux sont celles et ceux, français et étrangers, qui ne se résignent pas à cette régression sociale, aux inégalités croissantes, à la montée des exclusions, du chômage, des discriminations et du racisme. Cette prise de conscience conduit depuis plusieurs mois à des mobilisations et des luttes concrètes.*

Tous ensemble, agissons pour le respect des droits, pour la conquête de nouveaux droits, pour une société plus juste et plus humaine.

Voilà bien l'impulsion que nous espérons contribuer à développer, il y a dix ans, lors du lancement de cette revue, exprimé dans le sous-titre : «Mouvement syndical et dynamique sociale». Sans le premier, la seconde n'existerait pas; mais l'action syndicale telle qu'on l'aime vise non pas la glorification d'un «appareil» mais l'action collective, permettant à chacune et chacun de vérifier qu'il compte pour un. Ce qui démultiplie les énergies. Comme le disait Émile Pouget, dirigeant de la CGT

PARLONS-EN

en 1904 : «*La liberté de chacun s'accroît au contact de la liberté d'autrui*».

Ce 8 avril s'inscrit, nouveau jalon, après la Marche d'A. C ! et la manifestation du 28 mai 1994. Une suite devra y être donnée, incluant les exigences des «lâchés pour compte» de la société comme les revendications exprimées lors de grèves récentes (à Alsthom-Belfort, Péchiney-Dunkerque, Renault-Flins). Opposer les revendications les unes aux autres, comme le font encore certaines directions syndicales ne tient pas la route. Au nom de quoi refuser de lutter ? Serait-il déraisonnable qu'une partie au moins de la «bulle spéculative», qui parcourt les places financières mondiales et parfois menace de les mettre en crise, soit contrainte de passer en augmentations des salaires, en créations d'emplois et en équipements collectifs nouveaux ?

Après le succès des métallos et des syndicats allemands qui imposent et les 35 heures et une augmentation des salaires, alors qu'ils ont le «coût de la main d'oeuvre le plus élevé d'Europe», rien ne justifie de rester à la traîne. Même le chantage à la ruine de «notre monnaie» est devenu ridicule quand on voit, au milieu de ces grèves victorieuses, le cours du mark monter... Obtenir satisfaction, par des actions collectives, serait une belle contribution à une véritable Europe sociale, pour la sortir de l'ornière analysée dans ce même numéro par Éliane Vogel-Polsky (p. 24-28).

Notre dossier

Afin de donner des informations et des arguments pour la mobilisation en cours au sujet du droit à l'emploi et des droits des «exclus», nous avons composé un dossier. La présentation d'une proposition de loi pour les 35

heures par Jean-Pierre Brard, député de Montreuil, prend la suite des arguments, -passionnants mais différents -, avancés dans la précédente livraison de *Collectif* par Jean-Michel Belorgey. Une enquête, réalisée par la CFDT et des organismes de recherche parmi les métallurgistes de la région parisienne, montre la force de l'aspiration à une réduction du temps de travail, les formes que souhaitent ces salariés. Prennent la suite deux articles analysant les activités de la campagne A.C ! : Louis-Marie Barnier décrit pourquoi la revendication d'une loi n'a pas été retenue par les assises de janvier tandis que René Seibel montre les avantages, acquis sociaux obtenus dans diverses villes ou départements. Cette brassée de succès permet, avec les municipales à l'horizon de poser un peu partout une question simple, stimulante pour de multiples actions locales : pourquoi nos élus, ici-même, ne veulent-ils pas accorder aux pauvres ce que d'autres élus (telle et tel, à tel et tel endroit ...) ont accepté d'organiser ?

Cet ensemble, finalement, marque bien où nous en sommes : un mouvement vers l'action qui se développe, qui a besoin de préciser ses propres objectifs tout en marchant. Réfléchit-on de la même façon quand aucune lutte n'a lieu ? Pourquoi voudrions-nous achever la réflexion avant d'agir ? Cependant, pour notre petite revue, bousculée aussi par le nombre d'activités en cours, il y a là une gageure, que nous relèverons : jouer son rôle en s'efforçant de donner des éléments de réflexion, alimenter le débat.

Pierre COURS - SALIES

1. Aux côtés d'A.C ! et de Droit au logement (DAL), plusieurs fédérations de la CFDT, la FSU, la CGT, SUD, SNUI, CRC, MRAP, Ligue des Droits de l'Homme, CSF, CSCV, Fédération des Mutuelles de France, etc.

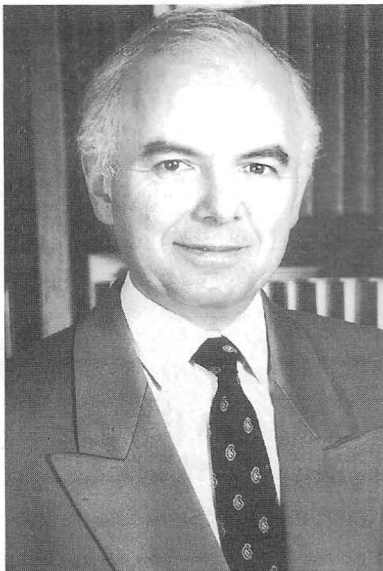
BULLETIN D'ABONNEMENT

TARIF		Nom :	Prénom :
1 AN — 4 NUMÉROS		Adresse :	
Normal	120 F <input type="checkbox"/>	Code postal :	Localité :
Soutien	200 F <input type="checkbox"/>	Secteur d'activité :	
Réduit	80 F <input type="checkbox"/>	Syndicat ou association :	
(bas revenus, SMIC, chômeurs, étudiants)		(facultatif)	
Diffusion	220 F <input type="checkbox"/>	Abonnement à compter du N° :	
(2 exemplaires)			
Chèques à l'ordre de "COLLECTIF"		A RETOURNER	
		COLLECTIF — B.P. 74 — 75960 PARIS cedex 20	

Trente-cinq heures hebdomadaires :

GRAND ENTRETIEN AVEC JEAN-PIERRE BRARD

Une proposition de loi Pour les 35 heures



Déposée au printemps 1994, comme Jean-Pierre Brard l'explique lui-même de façon réaliste, cette proposition n'a des chances de venir en débat que si une situation créée par des luttes sociales mettait cette discussion à l'ordre du jour des débats de l'Assemblée. Une telle lucidité ne peut que nous intéresser, : nous n'avons au moins pas affaire avec un de ces «faiseurs de plans» qui pensent ou font semblant de croire que leur joli coeur, s'ajoutant au caractère brillant de leur intelligence rendra leurs idées fascinantes.

Par ailleurs, la lecture du projet est utile, particulièrement pour toutes celles et tous ceux qui souhaitent tracer des perspectives communes aux salariés et aux chômeurs. Jean-Pierre Brard prend soin, en effet, de répondre à un certain nombre d'objections; il se soucie aussi de démontrer comment ses mesures seraient réalisables. Les aides qu'il prévoit, rigoureusement conditionnées à des embauches (article 3), devraient être financées «d'une part sur la reconversion des crédits affectés au traitement social du chômage et d'autre part sur la mise en place d'un emprunt obligatoire, au taux de 2%, supporté par les personnes physiques et morales effectuant des opérations financières et boursières». En ce qui concerne la réduction du temps de travail dans les collectivités locales, hôpitaux, établissements publics, associations : « il est proposé d'instituer un prélèvement de 0,3% sur les mouvements de capitaux à court terme ».

Enfin, et ce n'est pas son moindre intérêt, cette loi prévoit une place active pour les travailleurs dans la prise en charge de l'application des décisions (article 8) : sans négociation, et donc sans rapport de force au niveau des lieux de travail, aucun texte ne peut réellement imposer des créations d'emplois. Il y a trop à contrôler pour que des inspecteurs du travail y suffisent, même si leur intervention est indispensable. Un droit d'intervention est ainsi prévu, dans ce texte, pour les salariés et leurs représentants.

On peut, certes, regretter que les modalités de réduction de la durée ne soient pas plus détaillées : à condition que les salariés soient strictement consultés, branche par branche, diverses possibilités existent selon les entreprises. De la semaine des 4 jours, qui a les faveurs de nombreux salariés (voir dans ce même numéro l'article sur l'enquête organisée par la CFDT dans la métallurgie parisienne), jusqu'à des horaires différenciés, selon les semaines en tenant compte des conditions de santé mais aussi des possibilités de récupérations ... Une chose est certaine : l'aspiration à plus de temps libre peut prendre des formes différentes, sur lesquelles la discussion a toutes les raisons d'avoir lieu, pourvu que les garanties protégeant la santé et la vie collective (week end, nuit ...) ne soient pas réduites mais au contraire renforcées. L'objet des auteurs de cette proposition, cependant, était de marquer le lien étroit entre durée du travail et lutte réelle contre le chômage; constatons que les divers types d'aménagement, si la réduction de la durée du travail était imposée, pourraient parfaitement trouver leur place dans le cadre de cette loi : la référence au cadre hebdomadaire doit en effet être comprise comme celui de référence pour toutes sortes de protections des salariés, et non pas comme un carcan.

Voici, en un sens, la boucle bouclée : il faut un vrai rapport de force, par la mobilisation, pour qu'une telle proposition de loi s'impose; et elle-même prévoit qu'elle ne peut se réaliser positivement que par l'engagement des travailleurs. Chacun son rôle : les députés cherchent à définir de nouveaux droits en termes parlementaires, argumentent. Ils savent que le changement ne pourrait se faire, cependant, que porté par les principaux concernés, les salariés, dans les entreprises. Un tel exemple nous a semblé mériter d'être soumis au débat du plus grand nombre possible de syndicalistes; au sujet des problèmes d'emplois, mais aussi pour relancer la discussion sur les relations souhaitables entre action syndicale et institutions politiques.

Pierre COURS-SALIES

EXTRAITS DE LA PROPOSITION DE LOI

Article 2

La fixation à trente-cinq heures du travail effectif hebdomadaire n'entraîne aucune réduction des rémunérations inférieures à cinq fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) (...). Les salariés reçoivent, sur la base de la durée de trente-cinq heures, la rémunération qu'ils auraient reçue si celle-ci était restée de trente-neuf heures.

Art. 3

Il est accordé aux entreprises une aide au titre des nouveaux emplois effectivement créés (...)

La durée de cette aide, d'un minimum de deux ans pour les entreprises de plus de 200 salariés, d'un minimum de trois ans pour les entreprises de 50 à 200 salariés et d'un minimum de quatre ans pour les entreprises de moins de 50 salariés, pourra être prolongée, selon des modalités fixées par décret.

Le montant de cette aide sera calculé en fonction du rapport existant entre les charges correspondant aux emplois créés et la masse salariale totale de l'entreprise.

Art. 4

Sera considéré comme nouveau, au sens de l'art. 3, tout emploi à durée indéterminée à plein temps, créé en sus de ceux effectivement occupés dans l'entreprise (au mois de décembre précédent l'entrée en vigueur de la loi), ainsi que les transformations d'emplois à temps partiel en temps complets et les transformations des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée.

Art. 5

L'aide visée à l'article 3 ne sera main-

tenue que pour autant que le nouvel emploi ou l'emploi transformé sera maintenu pour une durée minimale de trois ans. À défaut du maintien de l'emploi, l'entreprise devra rétrocéder l'aide obtenue au titre de cet emploi.

Art. 8

Dans les deux mois suivant la promulgation de la présente loi, les comités d'entreprise, les délégués du personnel ou les salariés établiront avec l'employeur :

a) un état des salariés occupés dans l'entreprise à la date du 1er janvier au sens de l'article 4, mentionnant pour chacun ses attributions;

b) la liste des personnels à recruter par suite de l'introduction dans l'entreprise de la nouvelle durée du travail, précisant pour chaque poste ses caractéristiques ainsi que les qualifications qu'il requiert.

La liste visée à l'alinéa b) sera envoyée dès son établissement à la direction de l'A.N.P.E. la plus proche du siège de l'entreprise, à la direction de la main d'oeuvre du département concerné. Cette liste sera par ailleurs affichée sans délai à la mairie des communes concernées.

Art. 9

Les entreprises visées au premier alinéa de l'article 7 organiseront, en liaison avec les représentants de leur personnel, des stages d'adaptation permettant aux postulants aux nouveaux emplois d'acquiescer, à partir des qualifications qu'ils possèdent, la formation complémentaire devant les rendre aptes à occuper les nouveaux emplois.

Les entreprises qui, notamment en raison de leur taille, ne pourront pas organiser ces stages devront se grouper pour les organiser en commun.

Cinq députés (*) ont déposé, depuis plusieurs mois, une proposition de loi en faveur des trente-cinq heures par semaine. Nous avons interrogé l'auteur du projet. Cela nous permet de poursuivre le débat en cours au sein d'«A.C !», après l'interview de Jean-Michel Bellorgey paru dans notre précédent numéro.

(*) Jean-Pierre Brard, François Assensi, Gilbert Biessy, Patrick Braouzec et Ernest Moutoussamy.

INTERVIEW de Jean-Pierre BRARD

Collectif : Pourquoi, selon vous, faut-il une loi ? Et une loi spécifiant la réduction hebdomadaire, d'environ 10%, du temps de travail ?

Jean-Pierre BRARD : Cette mesure prend place dans un ensemble. Et doit s'accompagner de solutions efficaces pour le financement. Elle-même doit être obligatoire, appliquée dans un court laps de temps : on sait que, si la réduction de 39 à 35 heures de la durée légale se présentait comme très progressive, sur quatre ou cinq ans, elle n'entraînerait pas une seule embauche, car les gains de productivité suffiraient à compenser la diminution de la durée du travail. Il faut donc briser la spirale actuelle, inverser la logique qui fait

aujourd'hui du budget de l'Etat le moyen de financer le chômage, alors qu'il s'agit de financer l'emploi.

10% de réduction, est-ce excessif ? Evidemment, c'est beaucoup. Il faut donc prendre des mesures différenciées.

L'une des critiques principales qu'on peut faire aux gouvernements socialistes comme au gouvernement actuel, est le caractère indifférencié des mesures qui ont été prises concernant l'allégement de la fiscalité pour les entreprises. Cela révèle un problème autant culturel que politique : les cercles dirigeants, prisonniers des représentations idéologiques dominantes, sont incapables de concevoir une autre démarche qu'une réduction de ce qu'ils appellent les «coûts du travail». C'est une absurdité. Ainsi, toutes les mesures qui ont été prises pour la taxe professionnelle, ou pour les «petits boulots» en ont fait la démonstration.

Le problème est d'utiliser, pour la réduction du temps de travail à 35 heures, la fiscalité comme un levier, afin d'orienter les décisions des entreprises. Un exemple : quand on décide de réduire la taxe professionnelle de 16% en général, c'est tout à fait insuffisant pour servir de levier dans les entreprises qui sont en difficulté ou bien qui développent au même moment des investissements importants. En revanche, pour celles qui n'en ont pas besoin, on augmente très directement les profits, sans exercer aucun contrôle quant à leur utilisation. Ce que je dis pour la fiscalité est aussi vrai pour les charges sociales : dans le contrat de législature signé avec les Montreuillois en 1993, j'avais fait la proposition d'augmenter les salaires les plus faibles, de façon substantielle, à charges constantes pour les PME-PMI dont les productions sont utiles à l'économie nationale. Evidemment, il faut une série de critères, parmi lesquels il faut prendre en compte de façon importante ceux qui favorisent la main d'oeuvre et notamment la qualification de la main d'oeuvre. Je ne propose pas une mesure indifférenciée, mais, au contraire, elle répondrait à des choix,



faits par l'Etat. C'est-à-dire pas par une puissance anonyme incontrôlée, mais par les responsables politiques du pays.

Si on considère que les charges sociales et la fiscalité doivent être utilisées par l'Etat et les responsables politiques comme des leviers, pour une action différenciée en faveur de l'emploi, on voit bien qu'il faut une loi : cela ne peut se faire ni par une opération du Saint Esprit, ni par la bonne volonté des grands groupes, ni par des accords salariaux locaux ou par branche. Il faut une véritable action volontariste.

Si vous réduisez ainsi de 10% le temps de travail, le coût supplémentaire imposé aux entreprises n'est pas un véritable problème.

Au sujet des PME-PMI, de leurs «charges», sachant que les semaines de 45 heures n'y sont pas rares, comment pensez-vous possible de traiter la question des créations d'emplois ?

J.P.B. : Je suis favorable à l'interdiction des heures supplémentaires. Il y a de multiples façons de le faire. Mais si on les interdit par la loi, sans autre formalité, cela ne marchera pas. Cependant, si on utilise le levier des charges fiscales et sociales, on peut y parvenir : si elles étaient taxées de telle manière que, par exemple, les

charges sociales sur ces heures-là soient doublées, ou triplées, cela serait un stimulant pour les créations d'emplois. Cependant, pour être vraiment efficace, cette mesure économique appelle elle-même des négociations de branche : telle entreprise saisonnière fonctionne à un rythme très moyen pendant les deux-tiers de l'année et a un surcroît de travail durant deux mois, etc.. Il faudrait donc prévoir un contingent annuel d'heures supplémentaires autorisées par entreprise, dérogeant à la règle de surcoût des taxes, à charge pour les entreprises d'annoncer et justifier à quelles périodes de l'année elles les utilisent.

Puis largement, il faut bien voir quelle fonction devrait remplir une telle loi, qui ne peut remplacer l'ensemble des rapports sociaux, les efforts des salariés pour obtenir une politique contractuelle. La loi doit avoir un rôle d'impulsion. Je ne suis pas du tout pour qu'on néglige la place de la politique contractuelle. Celle-ci est le moyen permettant aux salariés d'intervenir, chacun en fonction des problèmes spécifiques à sa branche.

Mais, pour des élus, des responsables, en fait, c'est une question de volonté politique et de culture, absentes du pouvoir actuel. L'an dernier, à propos de la situation des jeunes dans le pays, M. BALLADUR

GRAND ENTRETIEN

me répondait à l'Assemblée : «Non monsieur Brard, je ne suis pas indifférent à la misère». C'est peut-être vrai. Mais bien pire que cela : il ne connaît pas.

Vous pensez donc que le type de financement que vous proposez peut être compatible avec l'ensemble du fonctionnement de l'économie ?

J.P.B. : Tout à fait. Le chômage coûte 400 milliards de francs. Au regard de la masse des capitaux spéculatifs, il est possible d'agir sur environ 100 milliards, qui peuvent être utilisés pour donner des impulsions positives en faveur de l'emploi. Cela pose des problèmes à un certain nombre de responsables : si vous dites qu'il faut taxer «tous les revenus», et pas seulement ceux des salariés, du travail, il faut le faire. Et, si nous taxions les revenus du capital au même taux que ceux du travail, il est clair que, non seulement il n'y aurait pas de déficit mais au contraire de l'argent disponible, qui permettrait, sans déficit budgétaire, de financer une autre politique de l'emploi.

Les emplois, à écouter bien des économistes et des «experts», semblent devoir exister uniquement pour produire de la plus-value, si on reprend les analyses classiques. C'est en fait un choix politique, un choix de société. Or, aujourd'hui, comment fait-on pour la prise en charge des

personnes âgées qui ont besoin d'assistance chez elles, ou pour l'éducation des enfants ?

On voit bien qu'il y a de la place pour de très nombreux emplois utiles à la société. Ils ont donc une valeur, y compris une valeur monétaire.

Malgré toutes les dimensions économiques, et institutionnelles, il vaut la peine, en effet, de préciser comment vous percevez l'évolution possible du travail.

J.P.B. : Il pourrait y avoir des emplois qui ne se traduisent pas par de la plus-value, mais qui permettent à la société de se développer au sens où cela favorise le développement de chaque individu.

Exemple : dans nos quartiers, embaucher davantage d'animateurs ne produit pas des profits supplémentaires, mais, du point de vue de la stabilité de la structure sociale, c'est tout à fait essentiel. Les municipalités devraient avoir les moyens de créer des emplois pour prendre en charge à domicile les personnes âgées. Celles qui sont contraintes d'aller dans des maisons de retraites sont si souvent confrontées à une véritable perte de dignité ; quels que soient les qualités, le dévouement du personnel : c'est la rupture du lien avec son environnement social habituel et la concentration, toutes ensembles, de personnes dépendantes qui créent une situation

inhumaine. Il vaudrait bien mieux répartir les dépenses autrement. De telles institutions coûtent cher à la Sécurité sociale. Bien sûr, cela ne pourrait aller sans une formation de qualité du personnel de soins et d'aide à domicile.

Des secteurs entiers de la vie sociale, d'ailleurs, qui fonctionnent avec du caritatif, pourraient donner place à de vrais emplois, qualifiés : laissés à de «petits boulots», dans la précarité, ils appellent une réflexion. Un tel type d'emploi, remplaçant des tâches aujourd'hui méprisées au nom du profit, jouerait un rôle différent : cohésion sociale et éléments de désaliénation du travail, grâce à une formation importante.

Prenons le cas de l'éducation de la petite enfance. Je ne suis pas du tout pour le renvoi des femmes à la maison, évidemment. Mais je suis pour qu'on donne des possibilités aux parents, hommes et femmes, de participer mieux qu'ils ne peuvent le faire à l'éducation de leurs enfants. On pourrait donner un tel droit en décidant qu'une partie au moins devrait être assumée par les hommes sous peine d'être perdue : on ne peut obliger les hommes à concrétiser cette évolution, mais on peut créer des conditions pour que le débat ait lieu dans la société. Je suis persuadé que, si on donnait de tels droits, cela donnerait une autre possibilité d'organisation des crèches, par exemple, en associant les parents à une partie de la prise en charge de leurs enfants.

De façon générale, une part des tâches pourrait être socialisée autrement. Cela éviterait une partie des dépenses occasionnées à toute la société, ruineuses, qui ne visent qu'à réparer les dégâts de cette société, où les gens sont parcellisés, spécialisés dans des tâches qui sont uniquement utiles à leur entreprise, celle-ci n'ayant pour tout objectif que de dégager du profit pour elle-même. Nous nous trouvons devant une logique étrangère à des préoccupations humaines, et qu'il faut mettre en cause tout en nous souciant de diminuer le temps de travail.



Dans notre proposition de loi, la réduction du temps de travail dans les villes et les hôpitaux notamment, est financée par une taxe de 0,3% sur les mouvements de capitaux à court terme.

Certes, vous opposez les besoins humains aux «exigences du marché». Toutefois, sur le plan économique, il serait utile de savoir quelles réponses vous pouvez faire à ceux qui annoncent, dès la première mesure un peu contraignante, la fuite des capitaux à l'étranger ?

J.P.B. : On nous fait toujours cette objection. C'est un vrai problème. Il ne faut pas chercher à l'éluider, mais il ne faut pas non plus le surestimer. Tout d'abord, parce que les mouvements de capitaux existent déjà bien qu'il n'y ait actuellement aucune mesure contraignante. L'argent circule pour des raisons qui lui sont propres, s'augmenter lui-même. La taxe que nous prévoyons dans notre proposition devrait être étendue à l'ensemble de l'Union européenne. Quant aux risques de délocalisation, il serait nécessaire que des mesures soient prises, au niveau de l'Union européenne, qui aillent dans un sens comparable en faveur de la réduction de la durée du temps de travail. Il ne faut pas survaloriser les difficultés : nous voyons bien que le coût du travail, en Allemagne, est nettement supérieur à celui des salariés français ; on voit à peine quelques délocalisations, vers la Suisse, vers la France.

Des mesures seraient nécessaires, possibles dans le système actuel, pour faire payer aux multinationales ayant délocalisé leurs productions dans des pays à très bas coûts de main d'œuvre, le coût des suppressions d'emploi pour la société française.

J'ai voulu poser le problème : quand il y a une volonté politique de résoudre un problème, aucun argument fallacieux ne peut s'opposer à sa prise en considération.



Une précision serait aussi nécessaire au sujet de la mesure que vous envisagez, la non garantie du maintien du salaire intégral pour les personnes qui touchent plus de cinq fois le SMIC. Visez-vous à les faire participer au financement de la réduction du temps de travail ?

J.P.B. : L'objectif de cette mesure n'est pas tant leur participation au financement du passage aux 35 heures que de réduire certains écarts qui sont injustifiés. C'est une mesure proposée par souci d'égalité. Il ne faut pas faire de la démagogie, ne surestimons pas les économies que représentent pour la nation toute entière ou pour les entreprises la réduction des salaires les plus élevés. Tout le monde connaît des entreprises où les dirigeants et cadres se servent largement, mais ce n'est pas seulement en taxant les plus hauts salaires qu'on trouverait de quoi financer la réduction du temps de travail de tous.

Quelles chances avez-vous que le Parlement discute sérieusement votre proposition de loi ?

J.P.B. : Très franchement, dans l'Assemblée actuelle et dans le fonctionnement actuel des institutions, je n'en ai aucune. La plupart des propositions déposées par les parlementaires sont tout simplement écartées

du débat : l'Assemblée ne discute que les projets d'origine gouvernementale, sauf cas exceptionnel où des parlementaires ont été chargés par le gouvernement de présenter des idées. Le gouvernement organise tout ce qui se fait au Parlement. C'est un aspect destructeur de règles démocratiques des institutions de la Ve République : une majorité, quelle qu'elle soit, ne peut être composée que de godillots.

C'est aussi un aspect débilissant du travail parlementaire, en particulier pour des députés d'opposition : on a l'impression d'être une sorte de Don Quichotte. Mais la situation objective dans le pays, la possibilité de ruptures radicales imposées par des mobilisations, bref la nécessité peut faire loi bien au-delà de ma proposition. Celle-ci vise à ouvrir des perspectives, qui pourraient être discutées sous la pression des événements et de la réalité économique, sociale et politique.

Je suis un parlementaire lucide quant à ses limites, mais un marxiste convaincu qui croit au poids de la réalité objective.

Certaines forces politiques ont-elles approuvé cette proposition de loi ? Quelle place cette idée peut-elle avoir lors de la campagne présidentielle ?

J.P.B. : Aucune force. Le Parti communiste, pour sa part, a déposé un

Was wir erreichen müssen



Jeder hat das Recht auf Arbeit

wie viele Stunden arbeiten sie in der Woche ? 40, 39, 38, 37 ?

Noch vor nicht allzu langer Zeit hätten vor dem Fragezeichen andere Zahlen gestanden. 48, 46 oder 45.

Damals zeigte auf dem Plakat des Deutschen Gewerkschaftsbundes ein kleines Mädchen mit erhobener Hand auf die Zeilen: "samstags gehört Vati mit".

Damals ging es um die Verkürzung der Arbeitszeit, um mehr freie Zeit für den arbeitenden Menschen. Heute geht es um nicht weniger. Aber es geht auch darum, einen wichtigen

Beitrag zum Abbau der Massenarbeitslosigkeit zu leisten.

Jede Arbeitsstunde weniger für alle sind hunderttausende Chancen mehr für die vielen, die heute keine Arbeit haben.

Deshalb müssen wir weitere Arbeitszeitverkürzungen in allen Bereichen und Formen durchsetzen: z.B. die Verlängerung des Urlaubs, die 35-Stunden-Woche, den Vorruhestand. Die ersten Schritte sind getan.

Die nächsten Schritte werden nicht einfach sein. Doch mit Mut und Engagement werden wir das Ziel erreichen.

IG Metall



Gemeinsam aus der Zukunft das Beste machen.

CHACUN A LE DROIT AU TRAVAIL

Combien d'heures. Aujourd'hui j'en ai travaillé-vous par semaine ? 40, 39, 38, 35 ?

Il n'y a pas si longtemps d'autres chiffres repondaient à cette questions- 48, 46 ou 45.

Autrefois l'affiche au 1er mai de la fédération des syndicats allemands montrait une petite fille, la main levée, avec ces lignes: "le samedi mon papa m'appartient."

Autrefois il s'agissait de réduire le temps de travail, pour donner plus de temps libre aux travailleurs.

Voilà pourquoi nous devons obtenir une réaction au temps de travail dans tous les secteurs et sous toutes ses formes: par exemple l'allongement des congés, la semaine de 35 heures, la pré-retraite. Les premiers pas sont faits.

Les prochains ne seront pas faciles. Nous atteindrons le but par le courage et l'engagement.

autre projet, qui refuse de se soucier sérieusement du financement de la mesure, qui refuse d'entrer dans les questions d'économie. Dire seulement: «35 heures sans perte de salaire», cela n'a pas de sens. Proposer une mesure sans se soucier de montrer comment elle est réalisable, à quoi bon? C'est irresponsable: de la propagande qui, en un sens, fait des effets de manche tout en cachant la complexité des problèmes.

Donc aucune force politique n'a repris cette proposition, et, même, tous les députés communistes ne l'ont pas signée. Mais cela n'empêche pas certains députés communistes d'avoir la volonté de participer aux débats sur

la base de propositions qui résultent de leur expérience et de leur réflexion.

Pour la campagne présidentielle, la réduction du temps de travail devrait être une question centrale, si du moins on peut avoir un vrai débat politique à cette occasion. De ce point de vue, il y a quelques évolutions. Par exemple, j'entendais ce matin Robert HUE à la radio, dont on voyait l'expérience de maire: il prend en compte les questions concrètes des PME. Cela fait une différence avec le moment où le Parti communiste disait simplement: «les patrons peuvent payer». Mais il y a le risque de tomber dans l'inverse: il faut faire payer

les grands groupes et pas les PME-PMI; c'est aussi absurde qu'avant! Dans les grands groupes, il y a Renault. Et dans les PME-PMI, il y en a de toutes sortes! En fait, comment ne pas comprendre qu'il faut agir en fonction de la diversité des situations et des productions des entreprises? Peut-on, au demeurant, séparer vraiment les PME-PMI des grands groupes? Certes, les PME-PMI n'échappent à aucune charge, alors que les grands groupes en ont quelques moyens en faisant le chantage à l'emploi.

Il faudrait sans doute aussi créer un débat public sur les véritables relations entre PME et grands groupes, entre sous-traitants et «donneurs d'ordre».

J.P.B.: De ce point de vue, certes, quelques groupes industriels s'efforcent de garder une maîtrise minimale de leur processus de production. Mais nombreux sont ceux qui font faire, à l'extérieur de leur entreprise une part très importante du travail, en mettant des sous-traitants en concurrence.

Il y a donc un réseau de PME-PMI qui subissent toutes les contraintes imposées par leurs relations avec les grands groupes. Il serait nécessaire de développer une contractualisation: négocier avec les PME-PMI sous-traitants des objectifs dans la durée, une association à la recherche, à la formation, pour que ces rapports soient stables.

Cependant, il existe, depuis les lois Auroux, un droit à l'information des comités d'entreprise (C.E.) des donneurs d'ordre sur les liens avec les sous-traitants.

J.P.B.: C'est un texte certes intéressant mais l'information est insuffisante en ce qu'elle ne donne pas de droit de regard sur les décisions. Il ne s'agit que d'une information a posteriori qui ne permet pas aux comités d'entreprise d'intervenir dans le processus décisionnel.

Dans la campagne présidentielle, comment pensez-vous intervenir, notamment sur ces questions de chômage et d'emploi ?

J.P.B. : J'ai donné ma signature à Dominique VOYNET, pour qu'elle puisse être candidate, s'exprimer, défendre ses idées à cette occasion. Cela dit, pour qui voterai-je ? Je ne le sais pas, les contours de la campagne et des choix sont encore bien flous. De plus, je ne pense pas avoir à dire pour qui je voterai.

Il faut bien reconnaître, aussi, par rapport à Dominique VOYNET et avec les Verts en général, que la discussion sur les contenus demeure encore insuffisante. Avec notamment un problème : leur réflexion sur les questions du travail, des entreprises, n'est pas assez développée. Il faut donc comprendre la campagne présidentielle précisément aussi comme un élément du débat, qui doit enrichir les uns et les autres.

Je pense d'ailleurs que les autres forces politiques ne sont pas non plus à un degré de maturation suffisante sur les problèmes liés au travail ou l'emploi. Le Parti communiste continue sur sa lancée hibernicienne. Cela ne saurait suffire quand on veut diriger l'Etat. Le Parti socialiste n'est pas véritablement critique ni démarqué par rapport à ses responsabilités pendant quatorze ans.

Dans le cadre européen, est-il possible de prendre une initiative ? Et comment ?

J.P.B. : Je suis pour une Europe, vraiment sociale, démocratique, pas celle de Maastricht. Le mouvement social devrait considérer plus l'Europe comme un enjeu important. Certes, la Commission est diabolisée, et elle a souvent tout fait pour l'être, en gérant des dossiers avec les seuls gouvernements, sans véritables débats publics. Il y a, bien sûr, des forces, avec qui une action serait certainement possible, au sein même du Parlement européen, mais, comme cette assemblée est sans pouvoirs



réels, ce cadre institutionnel ne contraint pas les forces à réfléchir ensemble, à unifier des points de vue et à prendre des responsabilités. Cela pose donc la question des institutions européennes : je suis pour ma part favorable à une réforme en vue de les démocratiser, en donnant le pouvoir aux élus, et en créant deux Chambres, l'une représentant les forces politiques, selon le mode d'élection actuel du Parlement européen, l'autre des délégations des Parlements nationaux.

Cependant, même dans les conditions actuelles, il y a des possibilités de convergences fortes, syndicalement notamment. Cela semble peu pris en compte. Or, le grand patronat est organisé avec des multinationales et peut relativement jouer du cadre européen à son profit.

Cependant, les ostracismes, dans la Confédération européenne des syndicats (C.E.S.) aboutissent à écarter la C.G.T.. Qu'elle-même ne soit sans doute pas suffisamment ouverte aux problèmes européens ne devrait pas être un obstacle à accepter son adhésion.

Le niveau européen, est un cadre de discussion, de proposition, mais aussi d'action : je suis frappé, dans le domaine de l'environnement, des avancées européennes, avec de possibles conséquences pour l'emploi.

Pensez-vous possible que cette revendication de réduction du temps de travail soit portée sur la place publique, à court terme, par des mouvements comme Agir ensemble contre le chômage (A.C. !), Droit au logement (D A L) ? Comment voyez-vous les relations entre les revendications dont vous venez de parler et l'avenir du mouvement syndical ?

J.P.B. : A.C. ! a fait un très gros travail pour faire évoluer les mentalités sur ce sujet.

Le mouvement syndical est porteur des revendications de réduction du temps de travail. Cependant, tout en étant porteur d'idées semblables, on n'a pas le sentiment que des associations comme Agir ensemble contre le chômage et les organisations syndicales parlent pour les mêmes personnes.

C'est une faiblesse des syndicats de ne pas savoir réellement représenter les personnes sans emploi, la preuve en étant la multiplication des associations créées par des chômeurs, pour qu'ils puissent se faire entendre.

Cela étant, c'est par la conjonction de ces forces de revendication qu'il sera possible d'aller vers la réduction du temps de travail.

*Propos recueillis par
Pierre COURSA-SALIES*